

Plan général d'aménagement forestier (PGAF) de la Seigneurie de Beaupré 2025-2035



Rapport de consultation

Janvier 2025

Présentateurs : Catherine Côté, ing.f, Consultants forestiers DGR inc.

Jacques L Laliberté, ing.f, Séminaire de Québec

Gaétan Laberge, ing.f, Consultants forestiers DGR inc.

Table des matières

Mot d’ouverture.....	2
Introduction.....	3
Objectifs de la consultation finale.....	4
Processus de consultation finale.....	4
Résultats de la consultation finale	5
Portrait statistique des participants.....	5
Commentaires reçus et réponses formulées	7
Conclusion	14

Mot d'ouverture

Gilles Routhier, Supérieur général, Séminaire de Québec

Le *Séminaire de Québec* est très heureux de présenter ce « *Plan général d'aménagement forestier de la Seigneurie de Beaupré 2025-2035* ». Il est le fruit d'études approfondies qui témoignent de l'engagement du *Séminaire* à gérer cette forêt domaniale avec un grand souci du respect et de la protection de la ressource. Depuis des siècles, nous valorisons cette forêt, véritable joyau à nos yeux. Nous veillons à sa protection et à la pérennité de la ressource.

La forêt qui nous appartient n'est pas une forêt publique où l'on pourrait se servir à souhait pour satisfaire nos intérêts immédiats sans se soucier de l'avenir. Elle représente plutôt un bien que l'on chérit et que nous administrons en pensant à l'avenir et à la protection de la ressource. C'est sur ce principe qu'est construit ce *Plan*.

Si nous sommes fiers de ce *Plan*, nous le sommes également de votre implication dans le processus de consultation, qui témoigne de votre intérêt pour ce territoire exceptionnel.

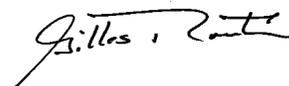
Cette forêt, c'est aussi un peu la vôtre, car il s'agit de l'une des forêts les plus habitées au Québec. Il s'agit d'une forêt multiusage où se côtoient de manière harmonieuse les activités récréotouristiques, l'aménagement forestier et la production d'énergie verte. On y retrouve plus de 800 chalets regroupant 1 350 membres qui cumulent à eux seuls 70 000 jours/visite sur le territoire. Cette mixité des fonctions témoigne de la possibilité de faire coexister de manière harmonieuse une exploitation forestière responsable et les activités récréotouristiques.

Nous favorisons l'accessibilité à notre territoire surtout à la communauté locale de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix. En retour, ils sont nos yeux et nos oreilles, nous permettant de colliger grand nombre d'informations sur la faune, les habitudes de fréquentations et divers autres éléments. Depuis des siècles, ce compagnonnage des gens de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et du *Séminaire* est un succès : se traduisant notamment par des retombées économiques nombreuses pour la communauté.

Ce *Plan* est également fondé sur le principe de l'heureux voisinage qui est pour nous un modèle et qui nous conduit à toujours plus de transparence avec les personnes qui nous épaulent dans ce développement harmonieux. Merci pour votre présence et votre implication.

Cela me conduit à exprimer ma reconnaissance à l'équipe de la foresterie du *Séminaire de Québec* et, au premier chef, à madame Catherine Bouchard, régisseuse des forêts de la Seigneurie de Beaupré et à toute son équipe qui ont développé des pratiques de gestion de la forêt qui, non seulement satisfont à l'une des certifications les plus exigeantes au Canada (*Forest Stewardship Council, FSC®*), mais font l'envie de plusieurs groupes forestiers.

Ce nouveau *Plan* permettra de poursuivre une exploitation forestière responsable et durable, en harmonie avec la population qui habite cette magnifique forêt.



Introduction

Le territoire de la Seigneurie de Beaupré (TSB) est un grand massif forestier situé sur La Côte-de-Beaupré et dans Charlevoix appartenant au *Séminaire de Québec*.

Lors de l'achat de la Seigneurie de Beaupré par M^{gr} de Laval en 1668, ce territoire était utilisé pour les besoins en bois de chauffage des édifices du *Séminaire*.

Au début des années 1900, on débute l'exploitation industrielle des peuplements résineux pour approvisionner l'usine de la compagnie Price à Beaupré. Ces opérations, non mécanisées, sont concentrées dans le bassin hydrographique de la rivière Sainte-Anne qui servait à l'époque au transport des bois par flottage.

Au début des années 1960, le *Séminaire* construit et opère une usine de sciage résineux et de mise en copeaux dans le secteur de Sainte-Brigitte-de-Laval. Cette usine est en activité jusqu'en 1985. À partir de cette date (1986), un contrat d'approvisionnement de 25 ans entre le *Séminaire de Québec* et la compagnie Price est signé pour tous les volumes résineux disponibles.

De 2005 à 2009, la compagnie Abitibi-Consolidated du Canada a principalement effectué des coupes en regard de la possibilité des essences résineuses en vue d'approvisionner son usine de sciage située à Saint-Hilarion. Cette compagnie détenait alors un contrat de location de la Seigneurie. Au cours de cette même période, d'autres entrepreneurs forestiers ont réalisé des coupes dans des strates à production prioritaire de feuillus, soit principalement Scierie Dion, le Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix (GPBPC) et le Groupement forestier Québec-Montmorency (GFQM). Depuis 2010, d'autres entrepreneurs ont aussi réalisé des coupes selon les plans annuels d'intervention préparés par le *Service forestier* du *Séminaire*, soit entre autres Forex Langlois, les Entreprises forestières Serge Bureau, Bois Daaquam et Groupe Label.

La mosaïque actuelle de la forêt du TSB est donc influencée par un siècle d'exploitation forestière axée sur la récolte des peuplements résineux. L'ouverture de nouveaux marchés pour les essences feuillues depuis les 35 dernières années a permis la récolte de peuplements feuillus ou mélangés et une stratégie d'aménagement forestier de l'ensemble des strates forestières sur le territoire.

Le dernier *Plan général d'aménagement forestier (PGAF)* de ce territoire date de 2015 et avait été élaboré à partir d'une cartographie écoforestière et d'un sondage forestier réalisés en 2013 par *Consultants forestiers DGR inc.* Depuis 2020, des travaux ont eu lieu pour élaborer un nouveau *Plan général d'aménagement forestier de la Seigneurie de Beaupré* qui est effectif pour la période 2025-2035. La certification FSC® des terres du *Séminaire* prévoit la consultation des parties prenantes en amont de la production du *PGAF*. À ce titre, le *Service forestier* du *Séminaire* a invité les intervenants du milieu à la présentation consultative du *PGAF* en mars 2023, puis une seconde fois en janvier 2025 afin de leur présenter les données issues du calcul de possibilité. Il s'agissait de la

consultation finale du *Plan*. Le présent rapport constitue la compilation des principaux commentaires reçus par le *Service forestier* du *Séminaire* au cours de la dernière rencontre.

Objectifs de la consultation finale

Le *Séminaire de Québec* souhaitait recueillir les commentaires des parties intéressées sur le contenu de son *PGAF 2025-2035* afin d'apporter des changements ou modifications pouvant améliorer ou bonifier ce dernier. La consultation touchait particulièrement :

- Les objectifs sylvicoles ;
- L'aménagement faunique ;
- Les suivis de différents indicateurs (objectifs de travaux commerciaux et non-commerciaux, les statistiques de chasse, de pêche et de piégeage, etc.) ;
- L'évolution des types de couverts et du volume marchand ;
- Les aires en protection ;
- La possibilité forestière ;
- Les projets éoliens ;
- La certification FSC®.

Processus de consultation finale

La consultation finale du *Plan général d'aménagement forestier de la Seigneurie de Beaupré 2025-2035* a été annoncée dans un courriel envoyé à plus de 250 personnes par madame Catherine Bouchard, régisseuse des forêts. Le courriel invitait les parties prenantes à signifier leur présence à une présentation à l'Hôtel Delta du Mont Saint-Anne, le 15 janvier 2025 à 18 h 30. Les invités devaient confirmer leur présence via la complétion d'un sondage « *Google Forms* ». La rencontre prévoyait une période de questions et les présentateurs invitaient les participants à poser leurs questions au cours de la présentation. Également, un enregistrement de la présentation a été diffusé dans le réseau des parties intéressées afin que le plus grand nombre de personnes puissent en prendre connaissance.

En parallèle à cette démarche, une invitation a été acheminée aux Premières Nations innues et huronnes-wendates afin de les convier à une présentation virtuelle du *PGAF 2025-2035*. Une rencontre entre monsieur Sylvain Gagnon (Essipit), David Cleary (Mashteuiatsh) et madame Catherine Bouchard (*Séminaire*) s'est tenue via la plateforme *Teams* le 17 janvier 2025. La Première Nation huronne-wendate n'a pas donné suite à

l'invitation de Madame Bouchard pour tenir cette rencontre. Toutefois, ils ont participé à une rencontre de consultation du *Plan* le 14 mars 2023.

Résultats de la consultation finale

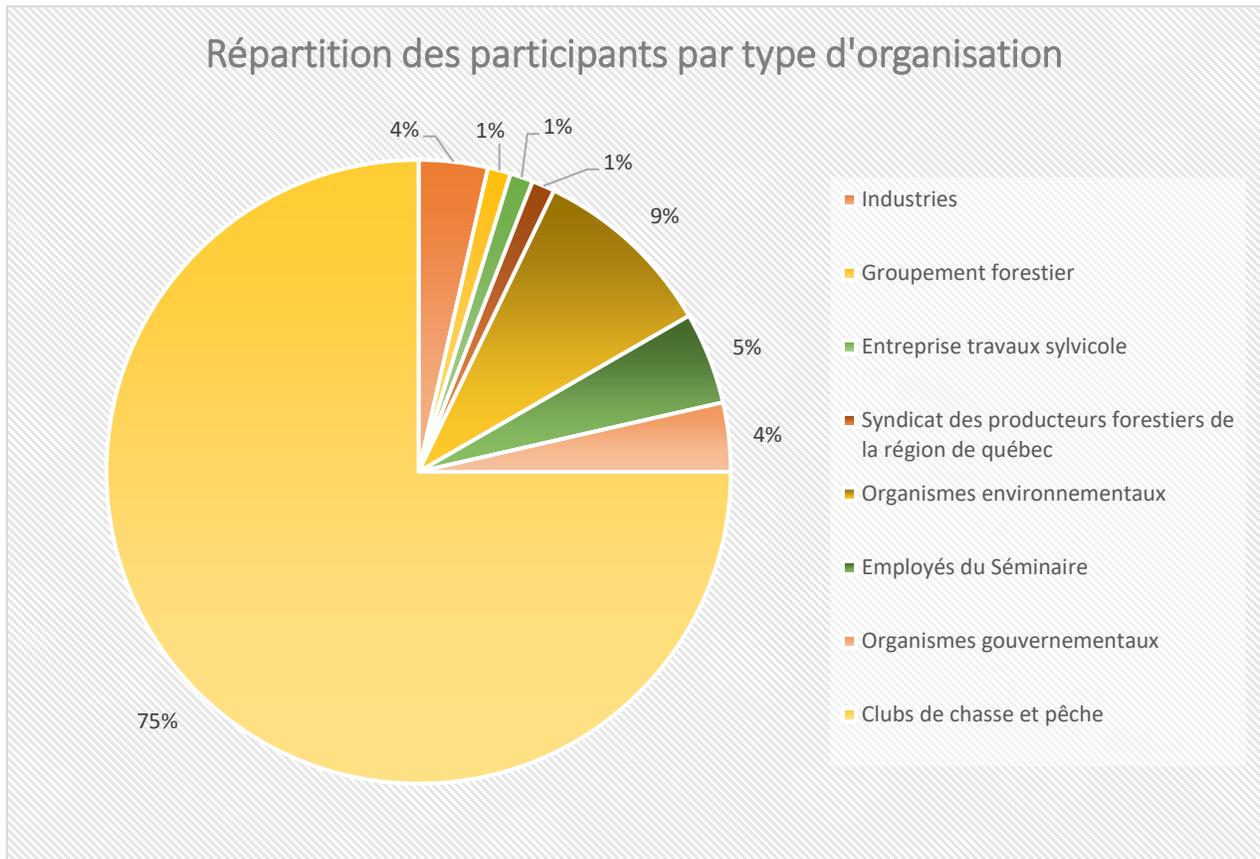
La rencontre de consultation finale s'est tenue sur environ 2 h, en incluant une période de questions. 84 personnes ont pris part à la rencontre.

Portrait statistique des participants

Au total, c'est 86 personnes qui ont participé à la présentation préliminaire du *PGAF 2025-2035*, incluant les représentants des communautés d'Essipit et de Mashteuiatsh lors de la rencontre du 17 janvier 2025, en virtuel.

- 1 représentant de la communauté d'Essipit;
- 1 représentant de la communauté de Mashteuiatsh;
- 3 représentants d'usine de transformation ;
- 1 représentant du Groupement forestier Québec-Montmorency ;
- 1 propriétaire d'entreprise en travaux sylvicole;
- 1 représentant de syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec ;
- 8 représentants d'organisme œuvrant en environnement ;
- 4 employés du Séminaire ;
- 3 représentants des organisations gouvernementales ;
- 63 représentants de club de chasse et pêche présent sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré.

Le graphique suivant présente la répartition des organisations qui ont participé à la présentation:



Commentaires reçus et réponses formulées

Lors de cette rencontre du 15 janvier 2025, les commentaires suivants ont été apportés. Les réponses fournies (bonifiées lors de la rédaction de ce rapport) sont données à la suite des commentaires énoncés.

1. Lorsqu'on parle des étapes de collection des données dans le but de réaliser le calcul de possibilité forestière, qu'est-ce que la photo-interprétation en 3D ?

Réponse : La photo-interprétation en 3D désigne l'analyse et l'interprétation d'images (souvent des photographies aériennes ou satellitaires) pour extraire des informations en trois dimensions (3D) sur la topographie, les objets ou les structures présentes sur une surface. Cette technique repose généralement sur l'utilisation de paires stéréoscopiques, des images prises sous des angles légèrement différents, permettant de recréer une perception de la profondeur et de mesurer les altitudes ou les caractéristiques dendrométriques des peuplements forestiers, par exemple la densité du couvert et la hauteur des arbres.

Dans le cadre du travail fait sur la Seigneurie de Beupré, les Consultants forestiers DGR réalisent ce travail dans leur bureau avec leurs techniciens.

2. Qu'est-ce qui explique la perte de couvert forestier feuillu par faveur du couvert résineux entre 1985 (28 % feuillus) et 2023 (12 % feuillus) ?

Réponse : L'effet de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) à la fin des années 80 a été percutant pour les peuplements résineux. Un grand nombre d'entre eux, particulièrement les peuplements matures à forte proportion de sapins, sont morts. Un renouvellement massif de ces peuplements a eu lieu, ce qui explique la variation marquée de 27 % à 19 % entre 1985 et 1995, puis une augmentation à 46 % en 2023.

2.1 Par quel moyen le *Service forestier du Séminaire de Québec* favorise le résineux sur son territoire ?

Réponse : Le *Service forestier du Séminaire de Québec* compte sur la réalisation de centaines d'hectares de traitement d'éducation de peuplement résineux annuellement pour dégager les tiges d'avenir de leurs compétiteurs feuillus ou résineux. Très peu de plants sont reboisés sur le territoire de la Seigneurie de Beupré. Le *Service forestier* vise davantage l'éducation des tiges naturelles. Le territoire de la Seigneurie de Beupré est majoritairement situé dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc : le sapin y est donc très favorisé naturellement.

2.2 Est-ce qu'il faut favoriser la présence de feuillus pour limiter la propagation des feux de forêt ?

Réponse : Le feuillu est présent dans une grande majorité des peuplements forestiers. Il y en a sur l'ensemble du territoire, en tant qu'essence accompagnatrice ou dominante (le feuillu est dominant dans les types de couvert feuillus, qui représente 12 % du couvert en 2023). La Seigneurie de Beaupré n'est pas un territoire très à risque pour les feux, étant donné les nombreuses précipitations annuelles.

3. Est-ce que les Premières Nations ont un droit d'occupation sur le territoire et est-ce la raison pour laquelle elles sont consultées dans le cadre de la publication du PGAF de la Seigneurie de Beaupré ?

Réponse : Les Premières Nations pour lesquelles la Seigneurie de Beaupré est incluse au sein de leur territoire ancestral sont consultées afin que leur connaissance du territoire et que leur intérêt soient pris en considération. L'équipe du *Séminaire de Québec* considère que leur connaissance en lien avec la faune, notamment, sont des ressources précieuses. Par contre, aucun privilège n'est accordé par rapport aux allochtones sur la Seigneurie de Beaupré. Des territoires de piégeage ont été alloués et certains membres des communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit et Huronne-Wendate sont membres de clubs. Également, des sites d'intérêts culturels ont été identifiés lors de la mise en place de la certification FSC® du territoire et l'équipe du Service forestier s'assure de les protéger via diverses modalités. Finalement, le principe 3 de FSC® stipule que ***L'Organisation* doit identifier et honorer* les droits coutumiers* et légaux* des peuples autochtones* en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des terres et territoires* et des ressources touchées par les activités d'aménagement****.

4. Le nombre de truites mouchetées capturées sur les lacs de la Seigneurie de Beaupré a chuté d'environ 73 450 à 42 675 de 2013 à 2023. Qu'est-ce qu'il faut comprendre de cette chute ?

Réponse : Le Service forestier estime que le succès de pêche est toujours très bon sur le territoire et que c'est plutôt la diminution du nombre de jours pêche, du nombre de truites par quotas et la modification du comportement des pêcheurs qui expliquent la baisse du nombre de captures. Les lacs sont toujours d'une bonne qualité sur le territoire.

5. Quelle est l'intention du *Séminaire de Québec* en regard des deux projets pilotes, provincial et fédéral portant sur le Caribou forestier ?

Réponse : Aucun des deux projets tels qu'ils sont décrits aujourd'hui ne touche les territoires privés. Ainsi, en regard au respect des intentions fédérales et provinciales, la Seigneurie de Beaupré n'a pas à adapter ses pratiques d'aménagement. Rappelons qu'aucune observation de caribou forestier, ni visuelle, ni par télémétrie n'a été émise sur la Seigneurie de Beaupré depuis 2004.

6. Quelles sont les modalités d'aménagement sur l'aire de répartition du Caribou sur la Seigneurie de Beaupré ?

Réponse : La protection intégrale des pessières à cladonie, le piégeage du loup et de l'ours et l'application de traitement d'éclaircie précommerciale pour limiter l'établissement des essences feuillues dans les strates résineuses sur l'ensemble du territoire.

7. Comment déterminer les endroits où il est nécessaire de reboiser ?

Réponse : Annuellement, environ 50 hectares sont reboisés en épinette blanche ou noire, alors qu'environ 1 500 hectares sont récoltés. Trois ans après la coupe, des inventaires de régénération sont menés au terrain et si le coefficient de distribution en essences désirées est sous le seuil du 60 %, le site doit être reboisé. En résumé, le *Service forestier* du *Séminaire de Québec* intervient pour planifier un reboisement dans le seul cas où la régénération naturelle n'a pas réussi à s'installer convenablement.

8. Le bois qui sera récolté dans le cadre de l'exploitation des nouveaux projets éoliens est-il inclus dans le volume annuellement disponible à la récolte ?

Réponse : La possibilité annuelle est établie à environ 270 000m³. Ce volume inclut l'ensemble du bois qu'il est possible de récolter en assurant la pérennité de la ressource. Donc, le volume de bois coupé pour construire les chemins des projets éoliens est inclus dans cette possibilité et est donc retranché de l'approvisionnement régulier des usines de transformation.

9. Qu'est-ce qui explique la diminution du volume exploitable au fil des années (1985 à 2023) ?

Réponse : L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a engendré une perte massive du volume sur pied mature, créant un trou dans le volume mature récoltable au fil des années. Ce trou est toujours observable aujourd'hui et pour les prochaines années, car ces peuplements, autrefois perdus, sont maintenant âgés d'environ 40 ans et seront disponibles dans les prochains 20 ans pour la récolte. La TBE a donc condensé la perte, puis la régénération des peuplements, alors que l'aménagement forestier travaille à répartir la récolte dans le temps.

10. Est-ce que les catastrophes naturelles sont simulées dans le calcul de la possibilité forestière ?

Réponse : Non, le *Service forestier* du *Séminaire de Québec* privilégie la mise à jour du calcul de possibilité à la suite d'événements majeurs plutôt que la réserve de volume en principe de précaution. Par contre, parmi les objectifs du calcul, qui contraignent l'atteinte de l'objectif de maximiser le volume récoltable, figure la diminution de la vulnérabilité du territoire à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), qui constitue la perturbation la plus probable et la plus ravageuse sur la Seigneurie de Beaupré.

11. Qu'en est-il de l'exploitation minière sur le territoire de Charlevoix, est-ce qu'il y a une possibilité qu'une mine soit exploitée et si oui, comment cela est modélisé dans le calcul ?

Réponse : Étant donné que lors de la rédaction du *Plan général d'aménagement 2025*, seule une phase d'exploration est en marche, l'impact d'une éventuelle mine n'a pas été pris en compte. Si toutefois le projet démarre, il sera possible de simplement exclure les superficies retenues pour l'exploitation minière et de refaire un calcul avec une nouvelle superficie diminuée.

12. À quel moment est déterminé où la récolte forestière aura lieu et est-ce que les informations sont transmises aux membres des clubs ?

Réponse : Lors du calcul de possibilité, les peuplements admissibles à la récolte sont cartographiés et un plan de récolte quinquennale préliminaire est produit à partir de ces données. Le *Service forestier* du *Séminaire de Québec* analyse par la suite les peuplements admissibles et les regroupent sous forme de chantiers de récolte. Annuellement, les représentants des clubs touchés par les plans de récolte sont avisés par courriel. Également, les cartes localisant ces plans sont disponibles sur le site Internet de la Seigneurie de Beaupré. Il est de la responsabilité des représentants des clubs de transmettre l'information à leurs membres.

13. Est-il possible d'avoir accès aux données du territoire, par exemple, la localisation des pentes fortes ?

Réponse : Les données forestières, et bien plus encore, sont disponibles sur le site Internet <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca>. Toutefois, si vous faites la demande par écrit au *Service forestier* du *Séminaire de Québec*, il est possible de vous fournir une carte avec les informations demandées.

14. Est-ce qu'il existe des vieilles forêts non récoltées sur la Seigneurie de Beaupré et est-ce qu'il y a un effort de fait pour conserver cette valeur ?

Réponse : Il en existe quelques-unes. L'évaluation des zones à hautes valeurs de conservation (ZHVC) requise dans le cadre de la certification FSC® n'a pas identifié les vieilles forêts comme une valeur de conservation sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré. Bien qu'il existe un déficit entre l'état de la forêt préindustrielle et l'état observé aujourd'hui, celui-ci diminue au fil du temps. La stratégie d'aménagement du *Service forestier* du *Séminaire de Québec* tente de trouver un équilibre entre la diminution de la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le maintien des vieilles forêts.

15. Il n'y a pas de volume en réserve pour contrer l'impact du passage de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), est-ce que vous croyez que la Seigneurie de Beaupré sera épargnée ?

Réponse : Non, le *Service forestier* du *Séminaire de Québec* est convaincu que la TBE sévira sur le territoire. Par contre, il privilégie la mise à jour le calcul de possibilité à la suite d'évènements majeurs plutôt que la réserve de volume en principe de précaution. Le *Service forestier* est d'avis que l'aménagement forestier réalisé dans les dernières décennies sur le territoire contribuera à diminuer les ravages possibles par la TBE, puisque la mosaïque forestière a grandement changé par rapport à 1985 (réduction du volume résineux mature disponible pour l'insecte).

16. Est-ce que les tiques ont affecté sévèrement les populations d'orignaux ?

Réponse : Oui, les tiques affaiblissent les veaux qui peinent à survivre à l'hiver. Il n'y a que très peu à faire pour contrer l'effet combiné de la présence de meutes de loups et de la tique d'hiver. Ces deux facteurs peuvent expliquer en grande partie le faible taux de survie des veaux à l'hiver. Selon *Faune Québec*, la densité d'orignaux présents, lors du dernier inventaire réalisé à l'hiver 2013 avec près de 15 orignaux au 10 km², sur la Seigneurie est trop élevée pour assurer une saine gestion. Une forte densité d'orignaux attire les prédateurs et permet la transmission de maladie plus rapidement. Le *Séminaire de Québec* collabore avec plusieurs partenaires sur des projets de recherche en lien avec la tique.

- 17. Quand est prévu le prochain recensement d'orignaux et est-ce qu'il sera requis d'attendre les résultats de celui-ci avant de modifier les modalités d'abattage par club ?**

Réponse : Le prochain inventaire sera réalisé en 2033. C'est un coût d'environ 125 000 \$ et le *Séminaire de Québec* est l'un des seuls propriétaires privés à réaliser ce type de recensement. Depuis environ huit ans, la Seigneurie de Beaupré possède un statut particulier avec *Faune Québec* et ce statut lui permet d'établir des règles d'abattage différentes de la zone de chasse 27. Bien que le prochain inventaire soit en 2033, il n'est pas nécessaire d'attendre le prochain recensement avant de modifier les règles en lien avec l'abattage. Annuellement, le *Service forestier* et le *ministère de la Faune* analysent conjointement les données que les clubs soumettent. C'est cette analyse qui permet de faire une corrélation avec les données d'inventaire et de déterminer les règles d'abattage de l'année suivante.

- 18. Étant donné que la survie du veau est directement liée à la population d'orignaux, pourquoi l'abattage de veau est accepté sur la Seigneurie de Beaupré ?**

Réponse : Ce qui lie la survie du veau à la population d'orignaux n'est pas simple à établir, il ne s'agit pas d'une relation parfaitement élastique. La survie du veau est critique à la période hivernale et non lors de la chasse. Les modalités concernant les règles d'abattage sont rigoureusement identifiées conjointement avec les spécialistes du *Ministère* afin d'assurer la stabilité du cheptel entre 7 et 8 orignaux par 10 km².

- 19. La perte de superficie forestière occasionnée par la construction de chemin et l'établissement des éoliennes est considérée de quelle manière dans le calcul de possibilité?**

Réponse : En ce qui concerne les chemins forestiers ou les accès générés pour accéder aux sites d'implantation, le *Service forestier* prévoit une perte de superficie forestière dans le futur pour l'implantation des chemins (chemins pour accéder aux éoliennes ou autres besoins) dans le modèle. Les chemins de classe 1, qui constituent le réseau routier permanent, et les bases des éoliennes sont quant à eux retirés de la superficie forestière productive. Ils cumulent environ 300 ha.

20. À quel moment les travaux du projet Charlevoix et Secteur Ouest débiteront ?

Réponse : Il n'y aura pas de travaux avant octobre ou novembre 2025 pour le secteur de Charlevoix. Le rapport du BAPE sortira en juillet ou en août pour ce projet. La mise en activité est prévue pour le début de l'année 2027. Pour ce qui est du projet Ouest, les travaux débiteront en 2026 et la mise en activité est prévue pour 2028.

Conclusion

Le *Séminaire de Québec* remercie l'ensemble des participants à la présentation finale de la consultation de son *Plan général d'aménagement forestier de la Seigneurie de Beaupré 2025-2035*. L'intérêt démontré par les membres de clubs, les partenaires, les intervenants municipaux et les spécialistes en environnement témoigne de l'importance du processus de consultation dans le cadre de la rédaction d'un plan d'aménagement forestier. Les commentaires reçus permettront l'amélioration continue du processus pour les prochaines éditions.